

demander aux honorables députés de se souvenir de l'importance de ce rapport lorsqu'il sera déposé, et de se souvenir que le dernier chapitre de la Confédération, ainsi que l'ont conçue ses auteurs, ne sera pas écrit avant que le cas de Terre-Neuve ne soit définitivement résolu et que Terre-Neuve n'obtienne ce qui lui revient. Avec votre autorisation, monsieur l'Orateur, je lirai à la Chambre l'article 29 qui a été appelé la cour de dernière instance de Terre-Neuve:

Vu la difficulté de prédire avec une suffisante exactitude les conséquences financières qu'amènera pour Terre-Neuve le fait de devenir une province du Canada, le gouvernement du Canada désignera dans les huit années qui suivront la date de l'Union une Commission royale qui sera chargée de remettre à l'étude la situation financière de la province de Terre-Neuve et de formuler des recommandations quant à la forme et à l'importance de l'aide financière additionnelle, le cas échéant, qui pourrait être nécessaire au gouvernement de la province de Terre-Neuve pour lui permettre de maintenir ses services publics aux normes et niveaux atteints après la date de l'Union, sans avoir à recourir à une imposition plus onéreuse, compte tenu de la capacité de paiement des contribuables, que celle qui s'applique généralement aux régions comprises dans les provinces maritimes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

Là, monsieur l'Orateur, reposent l'espoir, les rêves, les désirs de 425,000 nouveaux Canadiens descendant d'une belle lignée d'Anglais et d'Irlandais, qui veulent faire partie de la nation, mais ne veulent pas être des citoyens de seconde zone.

M. A.-P. Lavigne (Stormont): Monsieur l'Orateur, je crains bien d'épuiser trop vite mon temps de parole. Je tiens à vous féliciter d'avoir été désigné à votre nouveau poste et de la façon dont vous présidez à nos délibérations depuis que vous l'occupez. Je désire exprimer aussi mes félicitations et mes bons vœux au président et au vice-président des comités, au premier ministre (M. Diefenbaker) et aux membres de son cabinet. De même, je félicite l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Smith) de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'offrir mes sincères félicitations à l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) pour la façon dont il s'est acquitté de sa tâche.

J'aimerais, de plus, profiter de l'occasion pour remercier les électeurs du comté de Stormont de m'avoir encore une fois témoigné leur confiance en me réalisant. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que j'ai l'intention de les représenter le plus dignement possible et en utilisant tous les moyens mis à ma disposition.

Les problèmes auxquels la population de la circonscription de Stormont doit faire face

[M. McGrath.]

se sont aggravés depuis quelques mois, et notamment celui du chômage, car beaucoup de gens sont actuellement sans emploi et craignent la venue de l'hiver. Aussi, avon-nous raison d'être inquiets pour les commerçants et les municipalités qui auront la responsabilité de pourvoir aux besoins de ces sans-travail l'hiver prochain.

La situation est inquiétante, non seulement en ce qui concerne l'industrie textile, celle de la "pulpe" et du papier, mais aussi chez nos cultivateurs qui constituent 30 p. 100 de la population de la circonscription de Stormont. C'est pourquoi j'ai l'intention, monsieur l'Orateur, de traiter ces sujets durant mon discours.

(Traduction)

J'aimerais signaler au gouvernement la désastreuse tempête de grêle et de vent qui a causé tant de dégâts aux fermes de Roxborough, de Finch et de Cambridge, le 3 juillet. Dans certains cas, les cultivateurs ont subi la perte complète de leurs céréales, de leur foin et de leur récolte de légumes. Les dégâts se sont étendus sur une superficie d'environ 3,542 acres. Quand on songe aux faibles dimensions des fermes de l'Est, on peut se représenter le nombre de gens atteints.

Le chômage nous préoccupe à juste titre mais ces cultivateurs ont dû travailler des heures supplémentaires, faire des dépenses pour acheter des graines de semence et se trouvent encore sans revenu. A mon avis, on devrait présenter quelque mesure législative pour que nos cultivateurs ne se trouvent plus dans une telle situation.

La circonscription de Stormont est réputée pour la qualité et la quantité du fromage qu'elle produit. Tous les ans, nos producteurs font honneur à la circonscription de Stormont et la rendent célèbre. Il y a quelques semaines, j'ai assisté à un congrès des producteurs de fromage et j'ai constaté qu'ils s'inquiétaient beaucoup des bruits selon lesquels le gouvernement provincial envisageait d'abandonner le soutien des prix du fromage. Le soutien des prix du fromage est assuré à l'heure actuelle par le gouvernement fédéral pour une somme de 24 cents et par la province pour une somme de 10 cents. Ce soutien permet à la commission du fromage d'emprunter de l'argent pour acheter des stocks excédentaires pendant la saison de forte production et stabiliser les prix pour toute l'année.

Je dois souligner que le soutien des prix par le gouvernement n'a pas jusqu'à présent coûté bien cher aux trésors provincial et fédéral. J'espère que si le gouvernement provincial de l'Ontario décide d'abandonner